

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 octobre 2020

**Journée européenne de la dépression : le ministère des Solidarités et de la Santé souhaite renforcer la prévention et le traitement de la dépression, ainsi que l'accompagnement des personnes face à cette maladie.**

**Bien des idées fausses circulent encore sur la dépression**, souvent perçue comme une faiblesse de l'âme, de la paresse, du « laisser aller » ; qui serait liée à des facteurs de stress exclusifs (problèmes professionnels, financiers, conjugaux) ; qui serait accessible à la volonté, de l'ordre de l'injonction, du « remue toi ». Loin de ces préjugés, le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle que **la dépression n'est pas un mal-être passager qu'il faut cacher, mais une véritable maladie** pour laquelle chacun peut accéder à une prise en charge appropriée, en surmontant les discriminations qui s'y attachent, le sentiment de honte ou la culpabilité qui y sont parfois associés.

La dépression est une maladie qui touche tous les âges, depuis l'enfance jusque très tard dans la vie. **C'est le trouble psychique le plus fréquent**. En France, on estime

que près d'une personne sur cinq a souffert ou souffrira d'une dépression au cours de sa vie. Une enquête de Santé Publique France[1] a permis d'estimer qu'environ 8% de la population active occupée en France en 2017 avait eu un épisode dépressif au cours des 12 derniers mois, avec une différence selon le sexe : **les femmes présentent une dépression deux fois plus souvent que les hommes** (11% contre 5%), leurs conditions socio-économiques plus désavantagées en constituant l'un des principaux facteurs de risque. Chez les plus jeunes, la prévalence des troubles dépressifs est estimée entre 2,1 à 3,4 % chez l'enfant et à 14 % chez l'adolescent.

**La dépression multiplie par 10 le risque de suicide** par rapport à la population générale (en France : 9000 morts par an, 1ère cause de mortalité entre 15 et 35 ans, 1 mort toutes les heures, 1 tentative de suicide toutes les 3 minutes). C'est aussi une pathologie incapacitante, qui impacte fortement la vie personnelle, professionnelle et sociale des personnes qui en sont atteintes. A contrario, une étude de l'OMS[2] conclut **que le bénéfice résultant du traitement de la dépression et de l'anxiété**, sous forme d'une amélioration de la santé et de la capacité de travail, est quatre fois supérieur à la dépense investie.

**La dépression est une maladie qui se prévient, qui se traite et qui s'accompagne.** Il ne faut donc pas avoir peur d'en parler et d'aller consulter. Des traitements efficaces existent, médicamenteux et psychologiques.

**Le rappel de ce message prend un relief tout particulier dans le climat d'angoisse que traverse notre pays.** Les symptômes qui naissent dans le climat actuel (anxiété, troubles du sommeil, tristesse, apathie) sont des réactions adaptées au contexte que nous vivons, avec les effets de la crise COVID, des mesures de confinement, de distanciation sociale, de fragilisations économiques et sociales, avec les attentats terroristes... L'indifférence à ce contexte serait anormale. **Ces réactions sont propices à une authentique souffrance psychique qui, chez nombre de nos compatriotes, peut déclencher des états dépressifs.**

**Le Gouvernement est attentif à cette souffrance et mobilisé pour la prévenir, la traiter et l'accompagner.** Cet objectif majeur de sa feuille de route « santé mentale et

psychiatrie », coordonnée par le délégué ministériel **Frank BELLIVIER**, a été renforcé par les récentes mesures du Ségur de la santé.

• Au nombre des mesures de l'axe 1 de la feuille de route « promotion du bien être mental et la prévention de la souffrance psychique » :

- **le renforcement des compétences psycho sociales**, qui permettent de développer les compétences cognitives, sociales et émotionnelles, et notamment pour les plus jeunes, dans le cadre d'un partenariat actif entre les ministères de la santé et de l'éducation nationale.

- **le dispositif Vigilans** de recontacte des personnes ayant fait une tentative de suicide, déployé à ce jour dans 13 régions et programmé pour couvrir l'ensemble des régions au terme de l'année 2021 (11.000 patients contactés depuis le début de cette année).

• Au nombre des mesures du Ségur de la santé, une mesure dédiée au soutien psychologique des français, avec :

- la mise en place du **Numéro national suicide** qui complète le dispositif de prévention du suicide.

- le renforcement les mesures de soutien psychologique des français en souffrance. En complément de dispositifs déjà existants, comme l'appli « **stopblues** » développé en 2018 par l'INSERM (<https://www.stopblues.fr/>), soit :

- **la multiplication des plateformes d'écoute et d'orientation**, en s'appuyant sur les plateformes existantes (Croix Rouge Ecoute, SOS Amitié, SIS...), généralistes ou spécialisées par publics.

- **le renforcement de l'intervention de psychologues** : dès la fin de cette année dans les Cellules d'Urgence Médico Psychologique (**CUMPS**) ; dès 2021 dans les Centres Médico Psychologiques (**CMP**) et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (**MSP**), cette intégration dans les MSP préfigurant le lancement du chantier ambitieux de **mise en place d'un dispositif de première ligne « médecin généraliste-psychologue »**

de repérage et de prise en charge psychologique pris en charge par l'assurance maladie.

Les troubles de l'humeur constituent également **un axe de recherche majeur**, dans lequel plusieurs dizaines d'équipes de recherche françaises sont impliquées, ainsi que des instituts de recherche au travers de l'ITMO Psychiatrie et Neurosciences.

[1] La dépression en France chez les 18-75 ans : résultats du baromètre santé 2017, C Léon,

C Chan Chee, E du Roscoät et le groupe Baromètre santé 2017, BEH 32-33, 16 octobre 2018

[2] Etude, publiée dans The Lancet Psychiatry (2016) - [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(16\)30024-4](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(16)30024-4)

**Contact presse du Ministère des Solidarités et de la Santé**

14, avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

**Cabinet d'Olivier Véran**

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)